



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite : Aveyron

Question écrite n° 60224

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre delegue au tourisme sur la situation de l'hotellerie dans l'Aveyron provoquee par la greve des transporteurs routiers. En ce debut de saison, les hotels du departement recoivent d'habitude une nombreuse clientele d'etrangers (Belges, Hollandais, Anglais, Allemands). Depuis quelques jours les annulations de reservations se succedent a tel point que les hotels, restaurants et les cafes sont vides a 80 p100 alors que le personnel saisonnier est embauche. Hoteliers, restaurateurs connaissent en outre des difficultes d'approvisionnement, en particulier pour le poisson ainsi que pour d'autres denrees indispensables. La situation en ce qui concerne les transports redevient progressivement normale mais ces professionnels considerent deja que la premiere quinzaine de juillet est perdue pour le tourisme. Ce sera certainement tout le mois de juillet qui sera perdu car la clientele etrangere a certainement decide d'aller prendre ses vacances dans les pays plus accueillants que le notre, ou elle ne sera pas prise en otage. Certains reportages televises contribuent a detruire la belle image de marque pour laquelle l'hotellerie francaise fait de serieux efforts dans le domaine de l'accueil. Les resultats des rapports du ministere du tourisme en font etat. Les problemes recents qui viennent de se poser s'ajoutent encore aux difficultes economiques et a la crise grave qui frappe cette profession depuis un an. Des licenciements de personnel hotelier (surtout chez les saisonniers) sont previsibles dans les prochains jours. Cela ne s'est jamais produit meme pendant la crise petroliere ou la guerre du Golfe. Si la saison devait se poursuivre et se terminer aussi mal qu'elle debute, il ne fait aucun doute que certains professionnels seraient en serieuse difficulte pour payer leurs charges sociales et leurs impots du troisieme trimestre. Cela aurait aussi de serieuses incidences sur les investissements rendus obligatoires pour etre aux normes europeennes et donc sur l'emploi. Il lui fait valoir que l'hotellerie est particulierement interessante pour le budget de l'Etat en raison des devises qu'elle fait entrer. Il lui demande que des solutions soient envisagees par le Gouvernement dans les meilleurs delais pour aider les professionnels de l'hotellerie menaces.

Texte de la réponse

Reponse. - Il faut souligner, que depuis plusieurs annees, on assiste a une forte baisse du nombre de personnes en vacances sur la periode 15 juin - 15 juillet (moins 20 p 100 sur les trois dernieres annees), qui tient essentiellement aux effets du fractionnement des vacances. Sans sous-estimer les effets produits par le mouvement des transporteurs, la baisse de frequentation enregistree dans les premiers jours de juillet 1992 est egalement due, en partie, aux reports lies au calendrier scolaire mais aussi aux conditions meteorologiques particulierement mauvaises. Les baisses de frequentation dues au conflit proprement dit ne semblent pas avoir ete determinantes pour la clientele francaise. En revanche, elles ont ete plus sensibles pour la clientele etrangere. C'est pourquoi, des le debut du conflit, le ministere du tourisme a mis en oeuvre, avec les professionnels, des actions de communication destinees a restaurer l'image de la France aupres des clienteles touristiques europeennes. De meme, le Gouvernement a decide la mise en place, sous l'autorite des prefets des departements, d'un dispositif exceptionnel en faveur des entreprises les plus directement touchees par les consequences de ce conflit. Ce dispositif privilegie un examen au cas par cas des difficultes et un traitement

adapte a chaque situation individuelle ; il ne concerne que les entreprises susceptibles de faire apparaitre un lien direct entre leurs difficultes et la greve des transporteurs routiers. Les pertes subies doivent par ailleurs etre certaines et irreversibles. Les mesures prises concernent l'octroi de delais de reglement des dettes fiscales et sociales. En cas de besoins exceptionnels, il sera possible de beneficier d'avances de tresorerie mises en place par le Credit d'equipement des petites et moyennes entreprises (maximum 300 000 francs a 7,25 p 100 sur dix-huit mois). A titre exceptionnel et provisoire, et si les pertes de l'entreprise sont certaines et irremediabes, les modalites d'intervention des Codevi et des Corri (reserves en principe au secteur industriel) pourront s'etendre aux entreprises du secteur du tourisme. Ces aides prendront alors la forme de prets ordinaires ou participatifs sur les fonds du developpement economique et social ; ils seront plafonnes a 500 000 francs par entreprise. Enfin, il convient de rappeler que la forte augmentation de la capacite hoteliere dans certaines zones (jusqu'a 300 p 100 en cinq ans dans certaines regions) conduit malheureusement certaines des entreprises hotelieres qui s'y trouvent a enregistrer des resultats mediocres, meme si la croissance globale du nombre de touristes en valeur absolue se poursuit. Ce phenomene touche tres diversement les differentes zones geographiques et les differentes categories d'hebergement. C'est pourquoi, le ministre du tourisme a lance des 1991 un plan de modernisation de l'hotellerie familiale et independante a la faveur duquel l'ensemble des organisations professionnelles ont l'occasion de debattre avec les pouvoirs publics, les banques et les investisseurs individuels de l'evolution des capacites, de la necessaire adaptation de l'offre et des equilibres a maintenir.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60224

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3342